



Contenance de la zone (HAB-1) soumise à un PAP "Nouveau quartier" : 145,47 ares
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6
4,29ares	4,48 ares	4,28 ares	5,32 ares	5,91 ares	4,36 ares

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot
 Le plan est établi en vertu de la loi n° 2010-121 du 10 février 2010 relative à l'engagement national pour le logement.
 Le plan est établi en vertu de la loi n° 2010-121 du 10 février 2010 relative à l'engagement national pour le logement.
 Le plan est établi en vertu de la loi n° 2010-121 du 10 février 2010 relative à l'engagement national pour le logement.

Destination du PAP et des zones du PAP
 destination du PAP
 destination des différentes zones du PAP

Courbes de niveau
 courbes de niveau
 courbes de niveau
 courbes de niveau

Formes de toiture
 toiture à pignon
 toiture à pignon
 toiture à pignon

Diagramme de qualité des fondations
 pourcentage maximal en surface construite totale à affecter au logement par construction
 pourcentage maximal en surface construite totale à affecter au logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
 espace vert privé
 espace vert public
 espace vert public

Fondations et murs
 affecté à un logement ou à un îlot de logements
 affecté à un logement ou à un îlot de logements

Infrastructures techniques
 réseau à ciel ouvert pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux pluviales

Legende complémentaire
 construction existante
 niveau d'eau (à la hauteur)
 construction pour usage mixte existante

MAIRIE DE LA MOULSAIE
 LA MAIRIE DE LA MOULSAIE
 Chef de bureau

MAIRIE DE LA MOULSAIE
 LA MAIRIE DE LA MOULSAIE
 Chef de bureau